

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 30 ET 31 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVINZIONI PLURIANNINCA D'UGHJTTIVI È DI MEZI
TRÀ U STATU È A CULLITIVITÀ DI CORSICA 2026-2030 PÀ
U SVILUPPU DI L'INSIGNAMENTU DI A LINGUA CORSA
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS ENTRE L'ETAT ET LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE 2026-2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I - Contexte

Depuis le premier statut particulier de la Corse et la création de l'Assemblée de Corse en 1982, la question de la langue corse occupe une place centrale dans les débats, les politiques publiques et les engagements de notre institution.

À travers le présent rapport, comme à travers celui relatif au financement de « *Scola Corsa – Federazione* », il s'agit de poursuivre et d'amplifier l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur de l'apprentissage, de la transmission, de la pratique et du développement de la langue corse au sein des établissements scolaires de notre île. Il n'est d'ailleurs pas anodin que ces deux rapports soient soumis concomitamment à notre Assemblée à l'approche de la rentrée scolaire 2026, tant ils participent d'une même ambition : faire de la langue corse un vecteur de réussite éducative, de cohésion sociale et de transmission culturelle.

Il convient de rappeler qu'il a fallu attendre 1983 pour que l'Assemblée de Corse adopte une première délibération posant les fondements du bilinguisme et affirmant la nécessité d'un enseignement structuré de la langue corse dans les écoles.

La loi du 22 janvier 2002, et plus particulièrement son article 7, a ensuite constitué une avancée décisive en reconnaissant l'enseignement de la langue et de la culture corses et en instituant le principe d'une convention annuelle entre l'État et la Collectivité de Corse, ouvrant ainsi un nouveau cadre de coopération institutionnelle. Depuis lors, l'Assemblée de Corse n'a cessé d'affirmer la place essentielle de la langue corse et de s'interroger sur son statut, son usage et son rôle dans la société.

La mobilisation constante des acteurs culturels, éducatifs, syndicaux, associatifs et politiques a progressivement permis de faire émerger un large consensus au sein de la société corse. Celui-ci s'est notamment traduit par l'adoption, le 17 mai 2013, de la délibération n° 13/096 AC approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse.

L'adoption du plan « *Lingua Corsa 2020* » en 2015 a constitué une nouvelle étape en fixant l'objectif d'un bilinguisme généralisé et en faisant de la transmission linguistique un véritable projet de société.

L'accession des nationalistes aux responsabilités, en décembre 2015, a permis de renforcer les moyens consacrés à la politique linguistique, de développer de nouveaux dispositifs favorisant la généralisation des usages de la langue, tant au sein du système éducatif que dans la vie sociale, et d'inscrire la revendication de la coofficialité parmi les priorités défendues dans le dialogue engagé avec l'État.

Le rapport « L'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et de la pratique de la langue corse », adopté en juin 2022, puis le rapport d'orientation sur la politique linguistique adopté en novembre de la même année, ont marqué un véritable changement de paradigme. Ils proposent de dépasser une politique sectorielle de la langue pour construire une politique linguistique globale, transversale et intégrée, irriguant l'ensemble des politiques publiques.

Cette ambition dépasse le seul cadre scolaire. Elle concerne également les médias, la culture, la vie économique, les services publics, les usages quotidiens et, plus largement, l'ensemble des espaces où la langue corse doit retrouver toute sa place. Dans cette perspective, l'immersion apparaît comme l'un des leviers les plus efficaces pour assurer sa transmission et sa revitalisation.

Cette volonté de construire une coofficialité de fait s'articule naturellement avec la revendication d'une coofficialité de droit, qui demeure un objectif politique majeur.

À cet égard, une étape déterminante a été franchie avec l'adoption, le 23 juin 2026, en première lecture par l'Assemblée nationale, du projet de loi constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République.

Tout en confirmant les grands équilibres issus du dialogue engagé entre l'État et les élus de la Corse, les députés ont adopté plusieurs amendements qui font évoluer la rédaction du texte. Celui-ci prévoit désormais que « *la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République, qui tient compte de ses intérêts propres, liés à ses caractéristiques d'île méditerranéenne, au relief montagneux et à sa communauté insulaire, historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à la terre corse* ».

Ces évolutions rédactionnelles traduisent la volonté du législateur de préciser les fondements du futur statut constitutionnel de la Corse tout en préservant les acquis essentiels du processus politique engagé, au premier rang desquels la reconnaissance de l'existence d'une communauté historique, linguistique et culturelle. Elles confirment également que la langue corse demeure au cœur du projet d'autonomie et du futur statut de la Corse.

Dans cette perspective, les initiatives engagées par la Collectivité de Corse sur les plans politique et administratif — qu'il s'agisse des travaux de la commission *ad hoc* sur la politique linguistique, dont le rapport a été remis en janvier 2026, ou du repositionnement stratégique de la Direction de la langue corse au sein de la délégation « *Lingua, Europa, Mediterraniu, internaziunale è valurizzazione istituzionale* » — ont permis de donner une impulsion nouvelle à l'action publique en faveur de la langue.

Cette dynamique s'est accompagnée d'un rapprochement, en 2025, avec l'Académie de Corse, dont le Recteur a affirmé sa volonté de renforcer la place de la langue corse dans le système éducatif et dans l'espace social.

Cette convergence s'est concrétisée, dès 2025, avec la signature d'une convention-cadre entre l'Académie de Corse et la Collectivité de Corse afin de soutenir la mise en œuvre du premier axe du projet académique « *Scola 2030* », consacré à l'institution de la langue corse comme savoir scolaire fondamental.

Ainsi, la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse, adoptée par la délibération n°25/134 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025 relative au développement de l'enseignement de la langue corse et signée le 23 octobre 2025, est un engagement contractuel né de la rencontre de deux dynamiques convergentes en faveur d'un renforcement de la place du bilinguisme et de la méthode immersive, portées chacune selon des modalités différentes et au titre de leur champ de compétences respectif.

Au terme de cette première année de mise en œuvre, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'en dresser le bilan, d'en mesurer les premiers effets et de poursuivre l'effort engagé.

Tel est l'objet du présent rapport, qui s'inscrit dans une ambition plus large : permettre à la langue corse de retrouver pleinement sa place dans l'espace éducatif, dans la vie publique et dans la société tout entière, dans le cadre d'un bilinguisme progressif, effectif et apaisé.

II - Situation actuelle : bilan de la convention cadre 2025-2026

La convention conclue entre l'État et la Collectivité de Corse pour l'année scolaire 2025-2026 s'inscrit dans la stratégie de développement de l'enseignement bilingue et immersif portée par la Collectivité de Corse dans le cadre de sa politique linguistique.

Pour rappel, la Collectivité de Corse a intégralement financé une convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'État, à hauteur d'environ 1,3 million d'euros, destiné à renforcer l'enseignement de la langue corse et à développer les dispositifs immersifs sur l'ensemble de l'île.

Cette convention permet notamment le financement d'actions structurantes en matière de formation des enseignants et s'inscrit dans la stratégie globale portée par le Recteur de l'Académie de Corse, SCOLA 2030, visant à accroître l'exposition des élèves à la langue corse, érigée en savoir fondamental, et à favoriser l'émergence d'un parcours d'apprentissage toujours plus immersif.

Il s'agit de permettre une transmission renforcée de la langue corse, favoriser son usage quotidien et contribuer à la formation de locuteurs pleinement compétents.

La mise en œuvre de cette convention par l'Académie de Corse a permis de renforcer significativement les moyens consacrés à la formation des enseignants, au développement de l'immersion linguistique et à la production de ressources en langue corse.

Le bilan pédagogique de cette première année de mise en œuvre est particulièrement positif. Les actions conduites ont pleinement répondu aux objectifs fixés, tant en matière de formation que d'accompagnement des équipes pédagogiques, avec des modalités d'intervention adaptées aux besoins identifiés par l'Académie et un taux de satisfaction de 100 % exprimé par les participants.

L'ambition de cette convention était de renforcer durablement les capacités de l'Éducation nationale à accompagner la montée en puissance de l'enseignement bilingue. Elle visait, d'une part, à accroître quantitativement le vivier des enseignants

habilités à enseigner en langue corse et, d'autre part, à améliorer la qualité des formations proposées afin de garantir le développement d'un enseignement bilingue et immersif exigeant.

Cette orientation répond directement aux objectifs poursuivis par la Collectivité de Corse dans le cadre de sa politique linguistique. En faisant de l'immersion un levier majeur de généralisation du bilinguisme, elle entend renforcer durablement les compétences linguistiques des élèves et favoriser une pratique effective de la langue corse tout au long de leur parcours scolaire.

Cette convention traduit également une volonté politique forte. La Collectivité de Corse a fait le choix d'assurer, sur ses ressources propres, le financement intégral des mesures prévues, y compris dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Cet engagement témoigne de la priorité accordée au développement de l'enseignement de la langue corse et à la structuration des conditions nécessaires à sa généralisation.

Par délibération, l'Assemblée de Corse avait ainsi approuvé le financement de quatre axes d'intervention complémentaires :

- le renforcement de la formation linguistique des enseignants du premier degré, par la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel reposant sur le recrutement d'enseignants contractuels chargés d'assurer les remplacements pendant les périodes de formation, pour un montant de 1 030 000 € ((800 k€ financement de 20 contractuels remplaçant les enseignants + 230 k€ frais de fonctionnement du plan) ;
- l'organisation de séminaires d'immersion linguistique durant les vacances scolaires, destinés aux enseignants, pour un montant de 67 500 € (54 k€ pour les enseignants bilingues + 13,5 k€ pour les enseignants formateurs) ;
- l'accompagnement du déploiement de l'enseignement immersif dans le premier degré, notamment par la création d'une indemnité spécifique en faveur des enseignants engagés dans cette démarche ainsi que par le recrutement d'assistants de langue corse, pour un montant global de 221 250 € (121,25 k€ pour la mise en place d'une indemnité spécifique pour les professeurs des écoles mettant en œuvre un enseignement par immersion + 100 k€ pour la création d'assistants de langue corse) ;
- le développement de ressources pédagogiques destinées aux premier et second degrés, pour un montant de 50 000 €, afin de soutenir la production de nouveaux outils adaptés aux besoins des équipes éducatives (indemnité aux enseignants concepteurs pour mission particulière).

Au cours de l'exécution de la convention, le suivi conjoint assuré par la Collectivité de Corse et l'Académie a conduit à procéder à certains ajustements financiers afin d'optimiser la mise en œuvre des actions engagées.

En effet, seuls douze des vingt postes de remplaçants initialement prévus ayant pu être pourvus, un reliquat budgétaire estimé à près de 300 000 € est apparu en cours d'exercice. Conformément aux dispositions de l'article 8 de la convention, l'Académie de Corse a ainsi sollicité une adaptation de la répartition des crédits afin de répondre plus efficacement aux besoins identifiés sur le terrain.

Cette évolution a conduit à renforcer le soutien consacré à la production de

ressources pédagogiques, dont l'enveloppe a été portée de 50 000 € à 100 000 €, tout en élargissant les modalités d'intervention. Les financements ne sont désormais plus exclusivement destinés aux indemnités pour mission particulière attribuées aux enseignants concepteurs, mais peuvent également accompagner la réalisation de projets structurants, tels que l'édition de dictionnaires bilingues et unilingues, la production de podcasts en partenariat avec RCFM ou encore la réalisation de capsules vidéo avec Via Stella.

Le bilan pédagogique de cette année scolaire 2025/2026

Le bilan pédagogique met en évidence les effets particulièrement positifs de cette nouvelle contractualisation entre l'État et la Collectivité de Corse. Les actions engagées ont permis d'agir simultanément sur les principaux leviers du développement de l'enseignement bilingue et immersif : la formation des enseignants, l'accompagnement des pratiques pédagogiques, le déploiement de l'immersion, le renforcement des ressources humaines et la production d'outils pédagogiques.

Un renforcement significatif de la formation des enseignants

Le premier axe de la convention a consisté à renforcer le dispositif de formation des enseignants du premier degré par le recrutement de professeurs contractuels chargés d'assurer les remplacements nécessaires au départ en formation des enseignants titulaires.

Douze enseignants contractuels ont ainsi été recrutés, sur les vingt postes initialement prévus, à compter du mois de novembre 2025. Ce dispositif a permis à dix-neuf enseignants supplémentaires de suivre une formation longue de huit semaines conduisant à l'habilitation à l'enseignement bilingue, tandis que quarante-huit autres ont bénéficié d'une formation courte d'une semaine.

Au-delà de ces formations, la disponibilité des personnels recrutés a également permis de développer des actions de proximité au bénéfice des enseignants déjà habilités. Trente journées de formation consacrées aux pratiques de l'enseignement bilingue (échanges de pratiques, élaboration d'outils, programmation pédagogique) ont ainsi été organisées au profit de vingt enseignants.

Au total, en intégrant le Grand Plan de formation financé dans le cadre du CPER et le dispositif spécifique issu de la convention, 259 enseignants du premier degré ont bénéficié d'une formation à la langue corse au cours de l'année scolaire 2025-2026. Les quelque 300 demandes déjà recensées pour l'année 2026-2027 témoignent de la dynamique engagée et de l'intérêt croissant suscité par ces formations.

Le recrutement de personnels contractuels a ainsi constitué un levier particulièrement efficace pour augmenter le nombre d'enseignants accédant à l'habilitation tout en renforçant l'accompagnement des équipes pédagogiques déjà engagées dans l'enseignement bilingue.

Des formations immersives inter degrés favorisant la professionnalisation des enseignants

La convention a également permis d'organiser un cycle de formations immersives

durant les vacances scolaires.

Treize journées de formation ont été organisées en février et en avril 2026, mobilisant trente formateurs au bénéfice de 216 stagiaires. Une session a dû être annulée en raison d'une alerte météorologique.

Déployées sur l'ensemble du territoire, y compris dans des communes rurales telles que Lama, Cervioni ou Serra di Ferru, ces formations ont permis d'associer enseignants, associations, acteurs culturels, guides et intervenants locaux autour d'une approche concrète de la langue corse. Elles ont également contribué à valoriser le patrimoine naturel, historique et culturel de l'île en s'appuyant notamment sur les musées de la Collectivité de Corse et les sentiers patrimoniaux.

Les évaluations réalisées à l'issue de chaque session mettent en évidence un très haut niveau de satisfaction des participants. Au-delà du perfectionnement linguistique, ces formations favorisent la constitution de réseaux d'échanges entre les acteurs de la transmission de la langue corse et contribuent à diffuser les pratiques immersives sur l'ensemble du territoire.

Afin de poursuivre cette dynamique, les formations programmées pour l'année scolaire 2026/2027 s'articuleront autour de trois axes complémentaires : *Scuperta*, consacré à la découverte du patrimoine ; *Pratica*, centré sur les mises en situation de communication ; et *Risorze*, dédié à la production et au partage de ressources pédagogiques.

Une accélération du déploiement de l'enseignement immersif

Le développement de l'enseignement immersif constitue l'un des principaux objectifs poursuivis par la convention.

Afin d'accompagner les enseignants engagés dans cette démarche, quatre-vingt-dix-sept indemnités pour mission particulière (IMP) ont été attribuées au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Cette reconnaissance financière traduit la volonté de valoriser l'engagement des professeurs des écoles qui mettent en œuvre des pratiques pédagogiques immersives et d'encourager leur diffusion au sein des établissements.

Cette dynamique devrait se poursuivre dès la rentrée 2026 avec l'ouverture d'au moins quarante nouvelles classes immersives réparties sur l'ensemble du territoire insulaire (voir répartition en annexe), aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ces ouvertures concerneront à la fois la poursuite des cohortes déjà engagées et la création de nouvelles filières dans des écoles qui n'étaient jusqu'alors pas concernées.

Ces perspectives confirment la montée en puissance progressive de l'enseignement immersif comme levier majeur de la généralisation du bilinguisme.

Un dispositif d'assistants de langue au service de la pratique quotidienne du corse

Le recrutement d'assistants de langue corse constitue l'une des innovations majeures de cette convention. Mis en œuvre en partenariat avec l'Université de

Corse, ce dispositif a permis la mise à disposition de dix assistants de langue auprès des écoles entre les mois de janvier et de juin 2026. Dans les faits, onze assistants sont intervenus, dont deux à mi-temps, afin de répondre au mieux aux besoins des établissements.

Les retours des équipes pédagogiques comme des assistants eux-mêmes témoignent du succès de cette expérimentation. L'ensemble des enseignants ayant bénéficié du dispositif en souhaite le renouvellement et les assistants expriment un très haut niveau de satisfaction quant à cette première expérience professionnelle.

Les observations réalisées au sein des établissements mettent en évidence plusieurs effets particulièrement positifs. La présence des assistants a permis d'accroître le temps d'exposition des élèves à la langue corse et de multiplier les situations de communication authentiques. Elle a également favorisé une plus grande prise de confiance des élèves, un développement sensible de leurs compétences orales ainsi qu'un engagement plus spontané dans l'utilisation de la langue.

Le dispositif a également constitué un appui précieux pour les équipes éducatives, notamment par l'accompagnement des ATSEM dans la mise en œuvre des pratiques immersives et par la création de nouvelles dynamiques en faveur de la langue corse au sein des écoles.

Au-delà de ses effets immédiats sur les apprentissages, cette expérimentation contribue à renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement bilingue. Les premiers résultats sont à cet égard particulièrement encourageants : une assistante a obtenu le concours de recrutement de professeur des écoles, une autre exercera comme enseignante contractuelle dès la rentrée 2026, tandis que six assistants souhaitent poursuivre leur engagement et préparer à leur tour le concours.

En favorisant simultanément la pratique quotidienne de la langue, l'accompagnement des équipes pédagogiques et l'émergence de nouvelles vocations, ce dispositif apparaît comme un levier particulièrement prometteur pour accompagner le développement de l'enseignement bilingue et immersif.

Une production renforcée de ressources pédagogiques au service des enseignants

La convention a également permis d'accélérer la production de ressources pédagogiques afin d'accompagner le développement des filières bilingues et immersives, en particulier dans les domaines où les besoins étaient les plus importants.

Plusieurs outils nouveaux ont ainsi été élaborés au cours de l'année scolaire. Dans le second degré, des fiches de travaux pratiques destinées à l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre ainsi que de la physique-chimie en classe de seconde ont été produites grâce à la mobilisation de sept enseignants concepteurs.

Dans le premier degré, une enseignante a réalisé une série de contes illustrés destinés aux jeunes élèves, intitulée *Spassighjemu in u tempu*. Parallèlement, des capsules vidéo consacrées aux plantes du maquis sont en cours de finalisation en partenariat avec Via Stella, tandis qu'un dictionnaire bilingue français-corse / corse-français est actuellement en cours d'impression et sera diffusé dès la rentrée scolaire 2026.

Le réseau Canopé, renforcé en cours d'année par une mise à disposition supplémentaire de personnels, a accompagné l'ensemble de ces productions en apportant son expertise pédagogique et linguistique afin d'en garantir la qualité et la cohérence.

Cette dynamique est appelée à se poursuivre dès la rentrée 2026. Plusieurs projets sont d'ores et déjà engagés, notamment dans les domaines des ressources interlangues, des capsules vidéo, des podcasts, des ouvrages pédagogiques et des outils numériques.

Au-delà de la diversité des productions réalisées, cette politique répond à une double ambition. Elle permet, d'une part, de fournir rapidement aux enseignants les ressources nécessaires pour accompagner l'évolution des programmes et le développement des nouvelles filières bilingues ; elle contribue, d'autre part, à enrichir durablement le corpus de ressources disponibles en langue corse grâce à des outils structurants et innovants.

L'ensemble de ces productions a vocation à être diffusé gratuitement auprès de la communauté éducative, en articulation avec les plateformes existantes, notamment Medialingua et Educorsica, afin de constituer progressivement une offre de ressources de référence au service de l'enseignement de la langue corse.

III - Une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle

Le bilan particulièrement positif de la convention conclue pour l'année scolaire 2025/2026 confirme la pertinence du partenariat engagé entre l'État et la Collectivité de Corse en faveur du développement de l'enseignement bilingue et immersif de la langue corse. Les résultats obtenus, tant en matière de formation des enseignants que de déploiement de l'immersion, de création de ressources pédagogiques et de renforcement de l'accompagnement des équipes éducatives, démontrent le caractère structurant de cette contractualisation.

Au-delà des résultats quantitatifs, cette première année de mise en œuvre a permis de créer une dynamique partenariale durable entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse.

Les perspectives ouvertes pour la rentrée 2026, notamment l'augmentation du nombre de classes immersives, la poursuite du plan de formation des enseignants, le développement du dispositif des assistants de langue et l'enrichissement des ressources pédagogiques, confirment la nécessité d'inscrire cette coopération dans la durée.

Il est ainsi proposé de conclure une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle couvrant la période 2026-2030.

Cette convention permettra de sécuriser les actions engagées, de renforcer la montée en puissance du bilinguisme et de l'immersion linguistique et d'accompagner la mise en œuvre des orientations définies par la Collectivité de Corse dans le cadre de sa nouvelle politique linguistique et de la démarche *Scola 2030*.

Dans ce cadre, il est proposé que la Collectivité de Corse poursuive le financement

des quatre axes structurants de la convention :

- la formation des enseignants du premier degré : **1 080 000 €** par an ;
- les formations en immersion linguistique hors temps scolaire : **57 000 €** par an ;
- le déploiement de l'enseignement immersif, comprenant les indemnités pour mission particulière et le dispositif des assistants de langue corse : **212 500 €** par an ;
- la production de ressources pédagogiques pour les premier et second degrés : **100 000 €** par an.

Le montant total de la participation de la Collectivité de Corse s'élève ainsi à **1 449 500 € par année scolaire**, soit **5 798 000 €** sur la période 2026-2030.

Annuellement, sur la période 2026-2030, une convention d'application affectera le montant correspondant à chaque rentrée scolaire.

Afin de garantir une gestion souple et adaptée aux besoins constatés au cours de l'exécution de la convention, il est également proposé d'autoriser la fongibilité des crédits dans la limite de 20 % de l'enveloppe annuelle, selon des modalités définies par la convention.

Il vous est proposé d'approuver cette convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer, ainsi que tout avenant conforme à son objet.

Vi pregu di dilibaranni.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.